

Appel d'offre 2024 pour l'attribution de quinze contrats doctoraux

Approuvé par le conseil de l'ED Erasme du 02 avril 2024.

Dans le cadre de la campagne 2024 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, l'école doctorale Érasme lance un appel d'offre pour l'attribution de quinze contrats doctoraux.

Financement

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 100 € brut à compter du 01/01/2024, 2 200 € brut à compter du 01/01/2025 et 2 300 € brut à compter du 01/01/2026. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Procédure/calendrier

- Jeudi 23 mai 2024 :

Date limite pour l'ouverture d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorants.

- Vendredi 31 mai 2024 :

Envoi des candidatures, des classements et des argumentaires des unités de recherche à l'école doctorale.

- Mercredi 12 juin 2024 :

Première réunion du jury - visio

- Vendredi 21 juin 2024 :

Seconde réunion du jury : auditions des candidats (présentiel).

- Mercredi 26 juin 2024 :

Conseil de l'école doctorale : vote sur l'attribution des contrats doctoraux.

Dossier de candidature

1) Pour l'ouverture d'un dossier sur la plateforme :

A la suite d'une procédure de sélection interne à chaque unité de recherche, les candidatures sélectionnées en vue de leur audition déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique des doctorants.

Pour cela, la candidate ou le candidat, sous couvert de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), sollicite par mail l'école doctorale (ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) et en copie la direction de l'ED (directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) en fournissant les informations suivantes :

- ✓ Nom de la candidate ou du candidat (préciser Madame ou Monsieur)
- ✓ Prénom de la candidate ou du candidat
- ✓ Email de la candidate ou du candidat
- ✓ Date de naissance de la candidate ou du candidat
- ✓ Unité de recherche d'accueil à l'USPN
- ✓ **Discipline de doctorat**
- ✓ Titre du sujet de thèse (en lien avec l'un des sujets précédemment envoyé)
- ✓ Financement : Indiquer « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
- ✓ Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur de thèse) en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Conformément au règlement de l'Ecole doctorale, les directrices ou directeurs et co-directrices ou co-directeurs ne peuvent encadrer plus de huit thèses et trois nouvelles chaque année.

2) Les onglets à compléter sur la plateforme pour constituer le dossier :

- Onglet « Identité du doctorant » :

1. Coordonnées.

2. Diplôme(s) : Pour le M2 ou diplôme équivalent, s'il n'est pas encore obtenu, il convient de fournir à *minima* le dernier relevé de notes disponible dans document supplémentaire dans l'onglet suivant.
3. Pièces à fournir.
- Onglet « Candidature au doctorat » :
 2. Financement : cocher « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
 7. Projet doctoral : Il n'est pas nécessaire de fournir les informations concernant la composition du comité de suivi.
 8. Pièces à fournir : Le projet de thèse doit être long de 5 pages maximum. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de financement.

Le dossier doit ensuite être validé successivement par la candidate ou le candidat, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche (au plus tard le 31 mai 2024).

En parallèle, les unités de recherche feront parvenir les éléments suivants à l'école doctorale (ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr et directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr), au plus tard le 31 mai 2024 :

1. Une lettre argumentée de la direction de thèse (attention : les directrices ou directeurs de thèse ne prennent a priori pas la parole durant l'audition),
2. Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche, concernant l'adéquation du projet de thèse dans les axes de l'unité de recherche, l'insertion de la candidate ou du candidat dans des projets collectifs. Dans le cas où une unité de recherche propose plusieurs candidatures, une seule lettre sera envoyée et fournira les informations requises pour l'ensemble des candidatures. Un classement n'est pas nécessaire.

Fonctionnement du jury

Conformément au règlement de l'école doctorale Érasme, le jury se compose de représentantes et représentants des unités de recherche et de représentantes et représentants des doctorants.

Les directrices et directeurs de thèse sont invités à être présents lors de l'audition, mais ne prennent pas la parole. Les informations qu'ils souhaitent communiquer au jury doivent donc figurer dans la lettre de soutien à la candidature. Cependant, s'il le souhaite, le jury peut poser des questions aux directrices ou directeurs de thèse après avoir auditionné la candidate ou le candidat (s'il reste du temps après l'audition).